



Médico-social Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome (SASLA)

SASLA Le Bourg Lopin – APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande

VIRE NORMANDIE

CONTACT

SASLA Le Bourg Lopin - APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande

149, rue du Chênedollé

14500 VIRE NORMANDIE

Tél. : 02 50 60 01 19

Site web :

<https://www.apaeibocage.fr/etablissement-mobile/hebergement-mobile/16-hebergement-et-vie/39-s-a-s-l-a-le-bourg-lopin.html>

ÉQUIPES

Directeur

Madame Bénédicte LECLERC - Directrice Pole Habitat adulte et Vie Sociale

DESCRIPTIF

Missions

Le SASLA a, historiquement, pour mission d'accompagner des personnes en situation de handicap travaillant en ESAT ou assimilé (A.I.T.). Il peut accompagner les personnes au-delà de leur affection ESAT (retraite ou passage en milieu ordinaire). Le SASLA leur offre l'accès et le maintien de conditions de vie et de logement adaptées, en garantissant leur sécurité aussi bien physique que psychique.

Les différentes formes d'hébergement impliquent des accompagnements bien spécifiques, de façon à ce que les usagers s'intègrent dans leur environnement et s'approprient leur espace de vie. L'hébergement n'est pas une fin en soi, il est indissociable du projet de vie des usagers.

La démarche vise à évaluer et à mettre en place les moyens appropriés au développement

des potentialités de chacun. Elle s'inscrit dans la prise en compte de leur désir de vivre « comme tout le monde » dans la cité.

L'idée force de ce soutien personnalisé implique, de fait, une adhésion de la personne en tant qu'acteur de son projet d'insertion sociale. Ainsi, le travail d'accompagnement est une réponse proposée à une personne présentant des difficultés, qui souhaite conserver et développer son autonomie sociale.

Outre le travail de structuration et d'autonomisation centré sur la personne, l'insertion sociale implique et nécessite une ouverture sur l'environnement dans le cadre d'un partenariat où le service a un rôle de coordinateur, de médiateur, d'interface : C.C.A.S., C.A.F., organismes logeurs, associations tutélaires, médecins, commerçants, clubs de loisirs, organismes de vacances, banques...

En aucun cas, le service ne vient se substituer à la mission et aux responsabilités des professionnels d'autres secteurs d'activités avec lesquels il collabore étroitement.

La mission du service auprès des personnes en situation de handicap vise à :

- Favoriser une insertion sociale optimale dans un contexte choisi par l'usager.
- Permettre aux personnes de monter en compétence en matière d'autonomie dans le logement
- Favoriser l'épanouissement personnel et l'exploitation de ses potentialités intellectuelles, affectives et physiques.
- Les aider à organiser des animations collectives (sortie à Caen, Granville, etc...)
- Proposer des actions de prévention collective (conférence, journées à thème, ...)
- Lutter contre l'isolement social

Cette mission s'inscrit en cohérence avec le Plan d'Action Associatif de l'APAEI du Bocage Virois et de la Suisse normande.

Activités

L'accompagnement dans le logement vise à soutenir les personnes dans l'accès et le maintien d'un logement autonome. Cette prestation couvre plusieurs aspects, allant de l'aide à la recherche d'un logement à son entretien quotidien, en passant par l'aménagement et la sécurisation de l'habitat. Il s'agit de soutenir l'autonomie des usagers à travers plusieurs objectifs :

- Faciliter l'accès à un logement adapté aux besoins des personnes accompagnées (choix du logement, proximité des services essentiels).
- Assurer le maintien dans le logement en renforçant les compétences domestiques des usagers (entretien, gestion des tâches ménagères) ou via la mise en place de prestations extérieures.
- Promouvoir l'autonomie tout en veillant à la sécurité des usagers, notamment par la prévention des risques liés au logement individuel.
- Renforcer la capacité des usagers à faire des choix éclairés et à gérer leur

environnement de vie.

L'accompagnement à l'autonomie dans la vie quotidienne regroupe l'ensemble des actions visant à développer les compétences des personnes en situation de handicap dans la gestion de leur quotidien. Cette prestation couvre à la fois la gestion domestique (préparation des repas, entretien du logement, courses) et les aspects financiers et administratifs (gestion du budget, démarches administratives). L'objectif est de permettre aux personnes de sécuriser leur environnement et d'améliorer leur qualité de vie :

- Promouvoir l'autonomie des usagers dans la gestion de leur logement et de leur vie quotidienne et de leur suivi de santé.
- Renforcer les compétences des usagers dans la préparation de repas équilibrés, l'organisation des courses.
- Favoriser la capacité des personnes à gérer un budget, à effectuer des démarches administratives et à prendre des décisions éclairées.

L'accompagnement et le suivi de la santé visent à garantir le bien-être physique et psychique des personnes accompagnées. Cette prestation inclut des actions de prévention, d'éducation à la santé, de suivi médical, ainsi que de soutien à l'hygiène personnelle. L'objectif est de sensibiliser l'usager à sa santé, son suivi médical, hygiène de vie...L'accompagnement tend à :

- Préconiser un suivi médical régulier pour les usagers afin de prévenir les complications de santé.
- Renforcer l'autonomie des personnes dans la gestion de leur santé (prise de médicaments, accompagnement aux rendez-vous médicaux si besoin d'aide à la mobilité, préparation des consultations spécialisées ou examens, debrief post consultation) pour une meilleure implication.
- Sensibiliser les usagers aux comportements préventifs et aux risques liés à la santé (alimentation, addictions, sécurité domestique).

L'accompagnement à l'intégration sociale et citoyenne, ainsi que le soutien à la vie relationnelle, affective et familiale, visent à favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap dans la société. Cette prestation couvre l'accès aux loisirs et à la culture, l'exercice de la citoyenneté, la gestion des relations interpersonnelles (famille, amis, voisins), et le soutien à la vie affective. L'objectif est d'harmoniser la qualité de vie sociale des usagers en renforçant leur participation sociale et en soutenant leur épanouissement personnel. Cette prestation vise à :

- Inciter la participation des usagers à la vie sociale et citoyenne en valorisant leurs capacités et leurs centres d'intérêt.
- Limiter l'isolement en stimulant les liens sociaux, familiaux et amicaux.
- Favoriser et informer les usagers à l'accès aux droits, aux services de droit commun, à la participation à la vie culturelle et aux loisirs.
- Encourager l'expression des besoins et des droits des usagers en tant que citoyens (élections, réunions d'expression).

Sensibiliser les usagers dans la gestion de leurs relations affectives et familiales pour favoriser un équilibre relationnel

Description complémentaire

Les personnes accueillies doivent bénéficier obligatoirement d'un avis d'orientation de la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), et d'un accord de prise en charge du Conseil Général au titre de l'Aide Sociale.

L'ensemble de la population accompagnée au SASLA se caractérise par l'atteinte d'une déficience intellectuelle comme handicap principal à laquelle peuvent être associés des troubles divers : tels que les troubles de comportement ou troubles de l'humeur, des troubles épileptiques en principe stabilisés, ou atteinte génétique pas toujours précisément identifiée. Si l'origine du handicap se trouve extrêmement diversifiée et multiple, les personnes en situation de handicap partagent toutes un handicap social ; c'est-à-dire une difficulté majeure à être reconnu et à exercer un droit citoyen tel que défini dans la Loi 2002-02.

Les besoins repérés qui caractérisent la population accompagnée au SASLA :

- Elles demandent un appui dans l'organisation de leur vie quotidienne, relationnelle et/ou sociale ;
- Elles sont en capacité de s'inscrire dans une démarche d'autonomie ou d'insertion sociale.

Elles expriment une demande de soutien et d'accompagnement individualisé :

- Le besoin d'un temps d'échange hebdomadaire (travail d'écoute, de réflexion, de conseils dans les habiletés sociales)
- Le besoin occasionnel d'une aide à la vie quotidienne (gestions diverses : vêtements, soins personnel, budget libre, loisirs)
- Le besoin d'accompagnement pour les démarches administratives
- Un besoin de développement des compétences (cuisine, traitement du linge, entretien de son habitat, gestion de ses loisirs -collectifs ou individualisés-).

Dernière mise à jour le 10 décembre 2025

Lien de la fiche sur le site RSVA :

<https://rsva.fr/acteurs/sasla-le-bourg-lopin-apaei-du-bocage-virois-et-de-la-suisse-normande/>